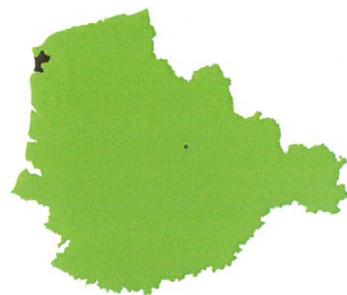


Maintien de l'agriculture dans la Basse vallée de la Slack



Chiffres clés

480 ha sur 6 communes

400 ha en prairies naturelles

54 exploitations agricoles
dont 19 exploitants qui occupent 80 %
des prairies humides

- SAU moyenne : 96 ha
- STH moyenne : 39 ha
- Surface moyenne en prairie humide BVS :
14 ha (de 6 à 42 ha)

Polyculture-élevage
essentiellement avec une prédominance
d'éleveurs laitiers

9 exploitants engagés dans le PMAZH
en 2018



Type de milieux naturels

Prairies alluviales fauchées ou pâturées plus
ou moins longuement inondables

Reconnaissance du territoire : ZNIEFF de
type 1, ZHE du SAGE Boulonnais, Entité
paysagère remarquable du parc naturel
régional

Flore patrimoniale : Renoncule à feuille
d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*),
Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*),
Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*)

Faune patrimoniale : Tarier des prés (*Saxicola
rubetra*), Râle des genêts (*Crex crex*),
Marouette ponctuée (*Porzana porzana*)

La Basse vallée de la Slack constitue une vaste zone naturelle d'expansion de crue (400 ha) qui se situe en aval du bassin versant. La Slack, fleuve côtier du Boulonnais, se jette ensuite dans la manche, via le canal Napoléon, au niveau d'un petit estuaire naturel sur la commune d'Ambleteuse. Cette zone d'expansion de crue, correspondant à l'ancien estuaire historique, a été aménagée par les moines de St Bertin pour valoriser les prairies humides par des dispositifs de prés flottés.

Les deux grandes vocations de ce territoire sont l'élevage avec plus de 75% de l'espace en prairies ainsi que la chasse avec une cinquantaine de mares. L'usage des prairies est prioritairement la production de foin, d'une qualité historique reconnue.

Le patrimoine naturel exceptionnel de ce territoire est lié aux pratiques agricoles ainsi qu'aux niveaux d'eau. L'évolution du bassin versant en amont (urbanisation, évolution des espaces agricoles et des pratiques, érosion des sols) a un impact sur les durées et les fréquences d'inondations de la basse vallée de la Slack, fragilisant la vocation agricole. De plus l'élevage subit un contexte difficile. La pérennité de la vocation agricole, même si elle est aujourd'hui encore réelle et dynamique, se pose à long terme sur ce territoire.



Programme d'action en faveur du maintien
de l'agriculture en zones humides
du bassin Artois-Picardie



Actions menées

- **Intervenir sur le foncier pour maintenir la vocation agricole** (diagnostic et veille foncière, mise en place d'outils de protection de l'usage agricole, amélioration de l'accessibilité du marais).
- **Accompagner les agriculteurs vers des pratiques agro-environnementales** (audits technico-économiques, accompagnement au changement notamment dans le domaine de la gestion du pâturage (démarche Pâtur'Ajuste), concours prairies fleuries, Mesures Agro-environnementales, réflexion pour la mise en place du Paiement pour Service Environnemental).
- **Permettre une bonne gestion hydraulique** (étude sur le fonctionnement hydraulique et mise en place d'ouvrages, plan de gestion décennale du territoire, programme de lutte contre l'érosion)
- **Mieux connaître, préserver le patrimoine naturel** (suivi des habitats naturels et des espèces, actions de communication et de valorisation, projet de mise en place d'une association des usagers).



Tarlier des prés



Oenanthe fistuleuse



Partenaires financiers : Agence de l'Eau Artois-Picardie, Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale, Communauté de communes de la terre des 2 Caps, Chambre d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais, Vét'el, Scopela.

Contact

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Olivier PROVİN : 03 21 87 90 90 ou 06 08 68 26 60
OPROVIN@parc-opale.fr



Établissement public du Ministère chargé du développement durable